

|   |  |   |
|---|--|---|
| <b>LEADER 2014-2020</b>   | <b>GAL DE L'EST</b>  |   |
| <b>ACTION</b>   | <b>N°1</b>   | <b>SOUTENIR DES FORMATIONS CIBLEES ET ISSUES D'UNE DEMANDE LOCALE</b> |
| <b>SOUS-MESURE</b>  | 19.2 – AIDE A LA MISE EN ŒUVRE D'OPERATIONS DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT LOCAL MENE PAR LES ACTEURS LOCAUX |   |
| <b>DATE D'EFFET</b>   | <b>03/10/2016</b>  |   |
| <b>ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'INTERVENTION</b>  |  |   |
| <p>L'Est guyanais se caractérise par une population particulièrement jeune, un taux de décrochage scolaire élevé et un niveau de formation extrêmement faible de sa population (75 % de la population non scolarisée de 15 ans et plus ne possède aucun diplôme, 9 % est titulaire d'un diplôme professionnel (CAP ou BEP) et 8 % d'un diplôme supérieur court (Baccalauréat général ou professionnel, BTS).</p> <p>De surcroît, un manque de professionnalisation des acteurs locaux est noté et l'oïveté et une préoccupation majeure localement. La configuration géographique du territoire complique l'accès aux formations et les surcoûts liés à l'éloignement et les difficultés organisationnelles découragent les acteurs à se former pendant leur parcours professionnel.</p> <p>Bien que plusieurs initiatives existent déjà localement, notamment en lien avec les financements du FSE, les besoins sont très élevés en la matière et nécessitent de déployer des efforts supplémentaires localement, en partenariat étroits avec les acteurs et réseaux existants (MFR, SIEG notamment).</p> <p>Le Service d'intérêt Economique Général (SIEG) répond à la nécessité de pouvoir apporter sur les communes de Régina, Camopi, Saint-Georges et Ouanary pour le bassin de l'Est, des réponses adaptées à la grande hétérogénéité des publics guyanais qui rencontrent des difficultés d'accès à la formation et d'insertion professionnelle.</p> <p>Sa mise en place se traduit par la prise en charge de parcours individualisés, modulaires et sécurisés à toute personne cherchant à s'insérer sur le marché du travail sur l'ensemble du territoire, en lui apportant l'accompagnement social, pédagogique et/ ou logistique nécessaire à la mise en œuvre de son projet professionnel. Aucune étude n'ayant encore été réalisée jusqu'à ce jour, cette fiche action prévoit notamment le recensement des besoins et problématiques associées au suivi de formations dans l'Est afin, d'une part de compléter l'offre existante et d'autre part, de trouver des solutions aux difficultés d'accès et à l'éloignement.</p> |  |   |
| <b>OBJECTIFS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELS</b>  |  |   |
| <p>Cette fiche actions contribue à l'objectif stratégique 1 « Favoriser le suivi de formations adaptées aux besoins de professionnalisation de l'Est ». Elle vise en effet à assurer <b>l'amélioration et l'acquisition de compétences et de connaissances des acteurs locaux et des jeunes en particulier</b> dans des domaines variés, répondant à des préoccupations locales.</p>  |  |   |
| <b>EFFETS ATTENDUS</b>  |  |   |
| <p>Le GAL aura réussi si sont observés d'ici la fin de la programmation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Davantage de formations (au sens large, incluant des actions pédagogiques) réalisées sur le territoire de l'Est</li> <li>➤ Davantage d'acteurs locaux ont pu se rendre plus facilement à des formations en dehors du territoire de l'Est</li> <li>➤ Des compétences et connaissances des acteurs locaux - en particulier des jeunes - améliorées</li> </ul>  |  |   |
| <b>TYPES ET DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>  |  |   |
| <p>Cette fiche action vise à permettre au plus grand nombre de suivre des formations (sur ou en dehors du territoire de l'Est) adaptées à leurs besoins.</p> <p><b>Action 1 : Etude sur les besoins de formations</b></p> <p>Réalisation d'un recensement des besoins de formations des acteurs de l'est guyanais, dont le jeune public et des problématiques et difficultés d'accès associés au suivi de ces formations et sur la complémentarité des dispositifs existants.</p> <p><b>Action 2 : Soutenir la professionnalisation et la formation collective</b></p> <p>Soutenir la professionnalisation et la formation collective au regard des besoins identifiés dans l'action 1 via par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'Organisation de formations collectives à destination des publics cibles ou de professionnels ; L'accompagnement des acteurs locaux pour faire en sorte qu'ils puissent assister à des formations en dehors du territoire de l'Est ;</li> <li>➤ Des actions de sensibilisation et d'information en lien avec les sujets de formations, accessibles au plus grand nombre, notamment aux plus jeunes ;</li> </ul>   |  |   |

|  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La création de supports pédagogiques adaptés.</li> </ul>  |
| <b>EXEMPLE DE PROJETS CITES LORS DES ATELIERS DE CONCERTATION QUI POURRAIENT POTENTIELLEMENT ETRE MIS EN ŒUVRE EN DEBUT DE PROGRAMME</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Formation à l'hygiène</i></li> <li>➤ <i>Formations en gestion-comptabilité d'entreprise</i></li> <li>➤ <i>Actions de pédagogie à l'environnement (notamment gestion des déchets)</i></li> </ul>  |
| <b>TYPE DE SOUTIEN</b>   |
| Subvention   |
| <b>BENEFICIAIRES ELIGIBLES</b>   |
| Etablissements publics, Collectivités et leurs groupements, Associations loi 1901  |
| <b>COUTS ADMISSIBLES</b>   |
| <p><u>Action 1</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les coûts liés à la prestation pour la réalisation de l'étude ;</li> </ul> <p><u>Action 2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les coûts directs liés aux actions de formation, de communication, d'information ;</li> <li>➤ Les dépenses de rémunération du formateur ;</li> <li>➤ Les frais de déplacements des formateurs seront pris en charge selon les modalités définies par le comité de programmation si la structure n'a pas définie ses propres modalités ;</li> <li>➤ Les frais de déplacements des stagiaires seront pris en charge selon les modalités définies par le comité de programmation ;</li> <li>➤ Les dépenses d'équipements, de matériels plafonnées à 10% de l'action ;</li> <li>➤ Les coûts indirects selon un taux forfaitaire de 15% des frais de personnel directs éligibles (art.68-1-b du RUE 1303/2013).</li> </ul> |
| <b>CONDITIONS D'ADMISSIBILITE</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les aides seront attribuées uniquement pour des actions en cohérence avec l'étude de l'action 1 ;</li> <li>➤ Les actions concernent des formations inexistantes sur le territoire ;</li> <li>➤ Les actions soutenues devront être cohérentes et/ou complémentaires des plans d'actions des organismes de formation locaux ;</li> <li>➤ Seules les formations collectives sont admissibles.</li> </ul>   |
| <b>PRINCIPES DE SELECTION DES PROJETS</b>  |
| <p>Les demandes présentées et satisfaisant les conditions d'admissibilité seront notées sur la base d'une grille de sélection qui contiendra des critères précisant les principes listés ci-dessous. Les demandes dont la note attribuée sera inférieure à une note minimale prédéfinie seront rejetées.</p> <p><b>Méthode de sélection :</b><br/> Action1 : Appel à projet ;<br/> Action 2 : Appels à projets lancés par le GAL à partir des besoins identifiés</p> <p><b>Principes de sélection :</b></p> <p><u>Action 1 :</u></p> <p>Etude comportant une concertation avec la population.<br/> Proposant un plan d'action adapté aux spécificités du territoire de l'Est.</p>  |

**Action 2 :**

Partenariat,  
 Prise en compte d'un public jeune(0-25ans),  
 Caractère innovant, interactif du projet,  
 Lien intergénérationnel,  
 Démarches écoresponsables, durables et de qualité,  
 Cohérence avec les besoins identifiés,  
 Localisation de l'action (zones éloignées, zones isolées, autres),  
 Présentant une qualité pédagogique au regard des méthodes proposées, des supports et des publics concernés,  
 Garantissant une mobilisation des stagiaires,  
 Proposant un suivi post-formation.

**PLAN DE FINANCEMENT**

|                  | FEADER   | COFINANCEMENT |          | TOTAL AIDES PUBLIQUES |
|------------------|----------|---------------|----------|-----------------------|
| <b>MONTANT €</b> | 200 000€ | CTG           | 35 000 € | 235 000 €             |

Taux de participation du FEADER : 85%

Taux de cofinancement : 15%

**MONTANTS ET TAUX D'AIDE**

➤ Taux d'aide public: 100 %

Pour certains projets d'autres règles des aides d'Etat pourront être utilisées :

- un régime d'aides exempté de notification au titre du règlement UE n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014, ou au titre du règlement UE n° 702/2014 de la Commission du 25 juin 2014,
- ou un régime notifié en vertu de l'article 108, paragraphe 3 du Traité,
- ou le règlement UE n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis.

Dans ce cas, l'aide maximale selon ces règles est d'application dans la limite des taux indiqués ci-dessus

**AUTRES COFINANCEURS MOBILISABLES**

CTG, CCEG, Communes, PAG, PNRG

**LIGNES DE PARTAGES ET COMPLEMENTARITE :**

|  |   |
|--|---|
| Lignes de partage avec les autres dispositifs du PDRG 2014-2020                            | Complémentarité avec les autres fonds européens (FEDER, FSE, CTE)   |
| Les formations soutenues devront être complémentaires des formations dispensées sur le PDR | Le dispositif SIEG de l'Est (FSE) ne finance pas la professionnalisation et les formations collectives.<br>Les opérations soutenues sur l'action 2 seront justifiées par les résultats de l'étude réalisée sur l'action1. |

**QUESTION EVALUATIVE**

- Les actions LEADER ont-elles permis de proposer des offres de formations, stages, apprentissages adaptés et répondant aux besoins du territoire de l'Est guyanais ?
- Ont-elles permis de toucher des publics qui ne bénéficiaient pas de formation jusqu'ici et en particulier, le jeune public ?

**INDICATEURS**

| INDICATEURS DE REALISATION   | INDICATEURS DE RESULTATS  |
|--|---|
| ➤ Réalisation de l'étude de recensement des besoins de formations et des freins à leur accès | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre d'habitants bénéficiant de services ou infrastructures nouveaux ou améliorés ;</li> <li>➤ Nombre d'emplois créés ;</li> <li>➤ Nombres de jeunes ayant bénéficiés d'une formation</li> </ul> |

- Nombre d'actions de formations mises en place
- Nombre d'actions et de supports de sensibilisation réalisés
- Nombres de stagiaires ;
- Nombre de structures partenaires

#### BASE REGLEMENTAIRE

##### **Références aux Règlements européens :**

Règlement (UE) n° 1303/2013 et n°1305/2013

Règlement UE n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis.

Pour les mesures ne relevant pas de l'article 42 du TFUE :

##### **Régimes d'encadrement des aides d'État**

Régime d'aide SA40979 relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'informations dans le secteur agricole.

Régime cadre exempté de notification N° SA 40207 relatif aux aides à la formation pour la période 2014-2020

##### **Réglementation nationale**

Par ailleurs, la réglementation nationale s'applique à travers notamment :

Respect des codes en vigueur

Décret n°2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses pour le période 2014-2020

##### **Réglementation régionale**

PDRG 2 et PO FEDER-FSE

#### Contribution aux priorités de l'Union Européenne pour le développement rural

Priorité 6 B: Promouvoir le développement local dans les zones rurales

- Effets secondaires sur les priorités : 1A, 1C